

COMMUNICATION DE M. JACQUES.
CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'ÂGE DE LA PIERRE
AU CONGO.

J'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir à deux reprises différentes de l'âge de la pierre au Congo : à propos de la collection Haas et à propos du compte rendu de la session de Dinant de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, ou j'avais fait

une communication sur la comparaison de l'industrie de la pierre au Congo et dans l'Europe occidentale. En étudiant les 2,600 pièces environ qui sont parvenues jusqu'à présent au Musée de l'État Indépendant du Congo à Tervueren, ou qui sont conservées au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles et dans quelques collections particulières, j'ai pu faire un certain nombre de remarques relativement à la forme et à l'usage des instruments qui constituent l'outillage lithique du Congo, et j'ai pu voir quelques pièces intéressantes provenant des plus récents envois. Ce sont ces remarques que je désire vous communiquer et ces pièces nouvelles que je désire vous présenter aujourd'hui.

Dans un travail que je prépare en ce moment pour les Annales du Musée de Tervueren, j'ai été amené à étudier séparément l'industrie lithique de la région des Cataractes et celle des autres régions du Congo qui, en trop petit nombre malheureusement jusqu'à présent, sont représentées dans les collections. Comme vous pourrez le constater, une partie de l'outillage de ces dernières provenances, pour autant que l'on puisse en juger sur les quelques pièces que nous en possédons, a, en effet, un caractère tout à fait distinct. Il semble qu'elles doivent être attribuées à des populations d'origine et de civilisation différentes. Une autre partie de cet outillage présente, au contraire, des analogies frappantes avec celui de l'industrie de la région des Cataractes.

J'ai déjà plusieurs fois, je pense, rappelé devant vous qu'en analysant toutes les façons dont l'homme peut se servir d'un outil, on en arrive à ne retrouver qu'un très petit nombre d'actions simples, qui sont celles de frapper ou de contondre, de racler ou de gratter, de piquer ou de forer, de couper, de broyer et de polir, ajouterai-je, pour autant que l'on ne veuille pas considérer cette dernière action comme une extension de celle de racler.

Il ne me semble pas que l'industrie moderne, malgré son admirable développement, ait, au fond, ajouté grand'chose à ces manifestations de l'activité humaine, et c'est là un fait important pour le sociologue, de constater que l'homme de la pierre polie, et peut-être même déjà l'homme paléolithique, oserai-je dire, avaient déjà trouvé en germe le moyen de réaliser, par des moyens simples, toutes les opérations industrielles de la civilisation la plus raffinée.

Nous rencontrons donc dans l'outillage de l'âge de la pierre, au Congo comme en Europe, des instruments destinés à frapper ou à contondre, tels que les percuteurs et les haches, des instruments destinés à racler ou à gratter, les grattoirs, les racloirs et les

tranchets, des instruments destinés à piquer ou à forer, tels que les pics, les perçoirs, les poignards, les pointes de lances, de javelots et de flèches, enfin des couteaux, des broyeur et des polissoirs. Nous allons voir la forme que donnaient les Primitifs du Congo à tous ces instruments. J'ai à cet égard certaines idées qui ne seront peut-être pas partagées par tout le monde : c'est pourquoi j'ai tenu à vous soumettre quelques pièces sur lesquelles je désirerais avoir l'avis d'hommes plus compétents que moi.

Quand l'homme primitif, j'entends l'homme le plus ancien que l'on puisse supposer, se fut armé d'un caillou ramassé à ses pieds pour frapper son ennemi ou attaquer l'animal dont il voulait faire sa proie, il s'est peu inquiété d'abord de la forme de ce caillou, pourvu qu'il ait pu le saisir solidement soit à une main, soit à deux mains. Quand, par le choc contre quelque objet dur, il eut brisé son caillou, il eut tôt fait de reconnaître quelle roche lui donnait les cailloux un peu résistants, et aussi que les éclats de son caillou pouvaient lui être utiles. Il ne s'inquiétait guère de donner à ces éclats une forme déterminée; il s'en servait comme il pouvait. Or, j'estime que cette façon d'employer comme « outils de fortune », à tout usage possible, n'importe quel instrument, quelle qu'en fût la forme, a persisté longtemps à travers les âges de la pierre et existait encore à l'époque où l'homme taillait cependant déjà la pierre de manière à donner à ses outils une forme voulue. Il s'en suit — et c'est une remarque que j'ai eu l'occasion de faire sur des pièces des provenances les plus variées — que les pièces présentent souvent des traces d'emploi, des « retouches » résultant du travail accompli, qui peuvent les faire ranger en même temps dans différentes catégories d'instruments.

Il en est ainsi, par exemple, très fréquemment au Congo. Prenons la région des Cataractes, et examinons les pièces que leurs formes et leurs caractères généraux nous feront sans hésitation dénommer haches et hachettes. J'y ai distingué, vous vous le rappellerez, les types suivants :

1. Une pièce taillée à grands éclats, volumineuse ou de volume moyen, à bords sinueux quand on l'examine de profil; à l'une des extrémités, elle est amincie, plus ou moins pointue ou plus ou moins arrondie; à l'autre extrémité, plus massive, elle est taillée de manière à ne pas blesser la main ou bien elle présente, sur une étendue plus ou moins considérable, la croûte réservée du rognon aux dépens duquel elle a été fabriquée : pour un certain nombre de ces pièces, aucun doute n'est possible, c'est le *coup-de-poing*

chelléen le plus typique. Son usage ? Pour moi, elle a servi à frapper tout aussi bien qu'à racler, et elle n'était jamais emmanchée.

2. Voici une pièce qui offre tous les caractères de la *hache acheuléenne* : de forme ovoïde ou ellipsoïdale, elle est très plate, taillée avec soin à petits éclats ; ses bords réguliers présentent en profil une ligne à peu près droite et sont également coupants sur tout le pourtour. Cette pièce a pu servir de couteau ; mais, emmanchée, elle a pu également servir de hachette. Je reviendrai dans un instant sur cette question de l'emmanchement.

3. Voici encore une pièce au contour ellipsoïdal ; mais celle-ci se distingue de la précédente par le bombement de ses deux faces : c'est une vraie hachette, qui a pu être utilisée par ses deux extrémités, qui sont arrondies, donc une hachette à double tranchant.

4. Une forme, également ellipsoïdale, est très allongée par rapport à sa largeur : les dimensions de l'une des pièces les plus remarquables de ce type, la plus longue hache de la région des Cataractes que j'aie vue, sont : 291 millimètres de longueur, 77 millimètres de largeur et 45 millimètres seulement d'épaisseur. Les bords en sont coupants : c'est donc une pièce qui n'a certes pas été utilisée à la main, mais qui a été emmanchée.

5. Un autre type présente, au lieu de deux extrémités arrondies, deux extrémités pointues.

6. Un dernier type a l'une de ses extrémités pointues, tandis que l'autre est arrondie.

L'emmanchement de ces diverses pièces a pu se faire de plusieurs façons différentes : ou bien l'une des extrémités de la hache était solidement encastrée dans un morceau de bois noueux et renflé à l'un de ses bouts, à la manière des haches de métal utilisées aujourd'hui au Congo : c'est le cas pour les haches de forme acheuléenne, par exemple ; ou bien, et c'est, je pense, le cas pour les pièces en grand nombre qui offrent des traces d'utilisation à leurs deux extrémités, qu'elles soient arrondies ou pointues toutes deux ou que l'une des extrémités soit arrondie et l'autre pointue, la pièce était enserrée solidement par son milieu dans des liens fixés le long du manche, à la manière de beaucoup de haches de la Polynésie ; ou, enfin, la pièce était encastrée dans un morceau de bois résistant qui était lui-même fixé au manche de la même manière que dans le cas précédent.

Vous pourriez vous étonner que, dans l'énumération des formes de hachettes que je viens de vous faire, je n'aie pas parlé de la

forme que M. Stainier a appelée type de Zole, dénomination que j'ai admise dans la description de la collection Haas. La raison pour laquelle je ne l'ai pas fait, c'est qu'en étudiant ce type pour me rendre compte de son mode d'emploi et d'emmanchement, j'ai cru m'apercevoir que la hachette de Zole n'est pas une hachette, mais une herminette. La hachette emmanchée est fixée à son manche de manière que la ligne de son tranchant soit parallèle au grand axe de ce manche. La soi-disant hachette du type de Zole a pour caractéristique de présenter une face taillée presque plate et une face taillée très bombée; elle est dans son ensemble de forme ellipsoïdale, c'est-à-dire à deux extrémités arrondies. Or si vous essayiez d'emmancher une pareille pièce de la même façon que les hachettes que je viens de décrire, c'est-à-dire avec la ligne de son tranchant parallèle au grand axe du manche, vous ne pourriez porter au moyen de cet instrument qu'un coup gauche, mal dirigé et partant peu utile. Tandis que si vous emmanchez cet instrument à la manière d'une herminette, le dos bombé au-dessus, le tranchant par conséquent perpendiculaire au grand axe du manche, vous aurez un instrument particulièrement bien approprié pour le travail du bois, l'équarrissage, le creusement d'ustensiles de ménage, de pirogues, etc., toutes industries compatibles avec l'état de civilisation que nous pouvons admettre pour les tailleurs de pierre du Congo. Il y a, d'ailleurs, de ces herminettes bipointues ou pointues d'un côté et arrondies de l'autre. Je veux bien que la forme très bombée sur une face de beaucoup d'éclats des roches employées par ces tailleurs de pierre ait inspiré ce genre de taille, comme le pense M. Stainier; mais j'estime que la meilleure utilisation de ces éclats taillés suivant le type de Zole était celle de l'herminette. L'herminette et la houe font d'ailleurs encore partie, remarquons-le en passant, de l'outillage des Nègres actuels du Congo.

Les haches polies trouvées dans la région des Cataractes sont toujours rares : je n'en connais que cinq, trois dans la collection Haas, deux dans la collection Cochetoux; toutes cinq appartiennent au Musée du Cinquantenaire.

De ces cinq pièces, une est en amphiboloschiste, les quatre autres en diabase; elles sont très altérées à la surface. Il est curieux de constater que ces haches sont toutes en roches éruptives, matières premières qui ne se retrouvent pas dans la confection du reste de l'outillage lithique de cette région, bien qu'elles y soient relativement communes. Leur forme présente ceci de commun, que le

tranchant est oblique par rapport au grand axe de la pièce. Enfin, elles ne paraissent guère avoir été polies avec soin que dans le voisinage du tranchant; sur les faces et les bords, le polissage est rudimentaire ou nul. De ces pièces, les unes affectent une forme triangulaire, à bords droits, les autres ont leurs bords plus ou moins arqués. L'emmanchement a, vraisemblablement, été la règle pour les haches polies au Congo comme en Europe.

J'ai distingué, comme je vous le disais, dans l'outillage de la pierre de la région des Cataractes, trois formes principales d'outils parmi les instruments destinés à racler ou à gratter : ce sont les grattoirs, les racloirs et les tranchets.

Les grattoirs ont, ou bien la forme générale que nous leur connaissons chez nous, c'est-à-dire qu'ils sont fabriqués aux dépens d'un éclat, présentant une seule face de taille d'un côté et des bords convexes dont on a enlevé une série de petits éclats, aux dépens de la face opposée, sur tout leur pourtour ou sur une partie de ce pourtour seulement, ou bien, vu la difficulté d'obtenir au moyen des roches de la région une seule face de taille du côté plat de la pièce, ils ressemblent aux pièces du type de Zole, c'est-à-dire qu'ils sont taillés sur leurs deux faces, tandis que leurs bords offrent nettement les mêmes caractères de retaille aux dépens de la face bombée.

Dans les grattoirs, le bord qui a été utilisé est toujours convexe. Dans les racloirs, ce bord est plus ou moins linéaire, ou bien même il présente des encoches quand la pièce a servi à racler quelque morceau de bois arrondi, comme la hampe d'une lance ou d'une javeline ou le bois d'une flèche. De plus, ce bord est très sensiblement plus mince que l'autre, de façon que ce dernier, plus épais, est facilement saisi et tombe bien en main : le tailleur de pierre a d'ailleurs eu soin, pour que sa main ne soit pas blessée, d'en adoucir les arêtes trop saillantes par une taille à petits éclats ou par le martelage. Pour certaines de ces dernières pièces, les unes portant des traces de martelage, il serait difficile dans maint cas de dire si elles ne doivent pas ces traces à leur emploi, sinon comme percuteurs, tout au moins comme retouchoirs et même comme broyeurs. Vous pouvez voir ici telles de ces pièces pour lesquelles le doute est permis.

Les faces des racloirs sont, comme pour les grattoirs, toutes deux taillées, ou bien l'une des faces a pu être obtenue par un seul éclat. Certains racloirs, comme certains grattoirs, se rapprochent donc comme aspect des herminettes du type de Zole, plates sur

une face, bombées sur l'autre; mais ce seraient le plus souvent alors, — et c'est là ce qui les distingue, — des herminettes singulièrement asymétriques, en ce sens que le maximum d'épaisseur ne tombe pas vers la ligne médiane, mais se rapproche du bord épais. Ce sont, en somme, des grattoirs et des racloirs à dos.

Un type de racloir qui se retrouve assez souvent est celui qui offre du côté du ventre deux longues facettes plates qui se rencontrent suivant un angle obtus. Je ne puis comprendre le but de cette disposition, qui me semble cependant voulue puisqu'elle existe sur un assez grand nombre de pièces.

Enfin, une pièce que je ne puis faire rentrer que dans la catégorie des racloirs est une pièce très allongée et relativement étroite, présentant une face inférieure plate, formée d'un seul éclat, et un dos très bombé; les bords portent, surtout dans la partie moyenne, des traces de raclage, c'est-à-dire des petits éclats enlevés par l'usage aux dépens du dos. Les mesures de cette pièce sont : longueur 198 millimètres, largeur 45 millimètres et épaisseur 40 millimètres. Pour moi, c'est un racloir employé à deux mains : nous avons des pièces analogues dans l'outillage lithique de nos régions. Les extrémités pointues de cette pièce ne me paraissent pas avoir été utilisées.

Les tranchets sont des pièces non moins bien caractérisées que les grattoirs et les racloirs. Leur caractéristique est une face plate taillée à petits éclats ou formée d'un ou plusieurs grands éclats, et une face bombée présentant vers l'une des extrémités un grand biseau; cette extrémité est plus ou moins large et forme un bord linéaire ou peu arrondi perpendiculaire au grand axe de la pièce. C'est ce bord qui porte les traces de travail, c'est-à-dire qui offre les traces de l'enlèvement de quelques petits éclats. Ces tranchets ont évidemment exercé une action très comparable à celle des racloirs.

J'ai fait dans mon travail sur la collection Haas une étude assez complète des pointes de lances, de javelots et de flèches, pour n'y plus revenir ici. Je n'ai plus trouvé, dans les collections que j'ai eu l'occasion de voir depuis, de nouveaux types de pointes de flèches. Je me contenterai de signaler une nouvelle pointe de pierre à tranchant transversal, non moins caractéristique que celle que j'ai décrite dans ce travail. Quant aux pièces que leur volume et leur poids m'ont fait reconnaître pour des poignards, j'en ai encore rencontré d'analogues, ce qui me confirme dans l'opinion que je me suis faite de leur emploi. Ces pièces, trop volumineuses et trop

lourdes pour être emmanchées à l'extrémité d'une longue hampe, devaient, je le répète, être pourvues d'un manche court, d'une poignée, qui en faisaient des armes des mieux utilisables.

Mais parmi les instruments destinés à piquer, j'ai reconnu dans l'outillage lithique de la région des Cataractes deux formes nouvelles, le pic et le foret ou perçoir. Les pics sont tout à fait comparables, comme forme, à ce que nous trouvons à Spiennes, par exemple. Mais je me suis demandé à quoi ils avaient bien pu servir. On comprend leur emploi à Spiennes, où il s'agissait de creuser le sol crayeux pour aller à la recherche des bancs de silex. Mais dans la région des Cataractes, où la matière première est en masses plus ou moins volumineuses à la surface du sol, ou bien où c'est la roche même formant le sol qui a été exploitée, il n'y avait pas lieu, me semble-t-il, d'employer des pics au même usage. Étaient-ils utilisés comme instruments agricoles pour fouiller un sol meuble? Je ne sais; je n'oserais même pas affirmer que les tailleurs de pierre du Congo connussent l'agriculture. Rien, du moins jusqu'ici, ne nous permet de le supposer. Étaient-ils utilisés comme perçoirs dans le travail du bois? C'est bien possible; mais les traces de travail qu'ils présentent à leurs extrémités ne me paraissent pas suffisantes pour nous fixer à cet égard.

Par contre, il ne peut y avoir de doute pour quelques pièces que je qualifie de perçoirs : ici les traces de travail sont évidentes. J'ajouterai que les pics sont beaucoup plus grands que ces derniers instruments et que, parmi ceux-ci, il s'en trouve qui ont servi en même temps de grattoirs par l'un ou l'autre de leurs bords, ce qui vient à l'appui de la thèse que je développais tantôt.

L'étude des collections m'a montré également que l'opinion que j'émettais, à propos des pièces ayant servi de couteaux, se vérifiait sur un grand nombre de spécimens. Voici, choisie entre beaucoup d'autres, une pièce absolument caractéristique à ce point de vue. Au premier abord, on pourrait la prendre pour une grande hachette dont la taille n'a pas été achevée. Il n'en est rien. C'est un galet plat, arrondi et allongé, dont la taille a façonné sur les deux faces la moitié d'un bord et une extrémité : partout ailleurs, la croûte a été respectée. Le bord, vu de profil, est à très peu près droit. Prenez cette pièce à pleine main par le talon, vous aurez un solide couteau capable d'entamer même le cuir épais du rhinocéros et de l'éléphant. C'est donc bien là le couteau de l'antique habitant de la région des Cataractes. Et la pièce, comme je viens de le dire, se répète à un assez grand nombre d'exemplaires.

d'histoire civile, par exemple, il est mal habile et manque totalement de perspective.

Passant aux artistes eux-mêmes, l'auteur nous donne quelques détails sur leur vie. L'éducation se fait au couvent, et tous les produits de l'art sont monopolisés au profit de l'Église ou de la Cour impériale. Pour le reste, les artistes sont vaniteux, lents et avides. Quant à leur technique, elle est toute traditionnelle. Ils fabriquent eux-mêmes leurs pinceaux et, jadis, leurs couleurs, qu'ils tiraient de produits végétaux et minéraux, — le liant est du blanc ou du jaune d'œuf ou de la gomme. Ils peignent sur bois, parchemin ou sur du coton ayant subi une préparation.

La peinture, qui se pratique surtout dans le Nord, a subi à l'époque moderne l'influence européenne, dont l'effet est en somme néfaste. Cependant, le mépris du peuple pour les productions européennes assure à la technique ancienne une certaine vitalité.

VOGT, Die Indianer des Obern-Parana. (*Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, XXXIV, p. 200.)

On ne possède que peu de renseignements ethnographiques et linguistiques concernant les Indiens des rives du Parana supérieur, malgré les grands faits historiques qui se déroulèrent sur les bords de ce fleuve géant. L'auteur nous fait l'historique de la conquête espagnole du XVI^e siècle, ainsi que des missions des Jésuites. Le travail ne s'occupe que des Indiens indépendants, connus sous les noms de Kaingúá, Guayaki, Guayaná, Tschiripá, Tupí et Ikytorokai. Pour plus de clarté, l'auteur les divise en deux groupes, les Guarani-Tupí et les tribus Coroados.

Voici la première partie de ce travail.

I. — Indiens du groupe Guarani-Tupí.

Étymologie de leur nom et position géographique, près de Jesus-Trinidad et aux sources du Monday et de l'Acaray. Carte détaillée montrant la situation des diverses tribus.

Les yerbateros (chercheurs de thé) et les obrajeros (bûcherons) disent que les toderias de ces indigènes se trouvent souvent aux sources des affluents du Parana, en de petits emplacements déboisés de la forêt vierge.

L'habitation du Kaingúá a une superficie d'environ 3 mètres carrés. Le toit est couvert de feuilles de bambou (tacupi) et repose

Toutes les autres pièces qui ont été recueillies jusqu'ici en dehors de la région des Cataractes me paraissent appartenir à la même industrie que celle de cette région, et cette industrie, bien qu'offrant dans son ensemble un caractère néolithique évident pour tous ceux qui sont habitués à manier les instruments de pierre de nos collections européennes, nous apparaît comme imprégnée d'une influence plus lointaine, rappelant par certains côtés les industries paléolithiques. Telle est la dernière remarque sur laquelle je désirais appeler votre attention.

DISCUSSION.

M. A. RUTOT demande la parole pour appuyer ce que vient de dire le Dr Jacques.

D'une manière générale, l'industrie néolithique du Congo qui vient de nous être décrite se rapproche morphologiquement plus du Chelléen que notre Néolithique robenhausien de Belgique.

Dans le Chelléen de Belgique et du nord de la France, il existe également beaucoup de pièces, surtout parmi ce que l'on appelle les « haches en amande », qui présentent les particularités signalées par notre Secrétaire général.

Certes, on reconnaît facilement parmi les instruments amygdaloïdes des catégories diverses d'outils, et M. le Dr Capitan a déjà présenté une note à ce sujet au Congrès international de Paris en 1900; mais M. Rutot se demande si l'on pourrait appliquer aux instruments chelléens tout ce que le Dr Jacques vient de nous dire au sujet de l'usage probable des instruments néolithiques provenant du Congo. Dans le Chelléen, on rencontre, en effet, toutes les formes de passage entre les diverses catégories d'instruments, surtout entre ceux pouvant être utilisés, les uns avec tranchant longitudinal à l'emmanchure, les autres avec tranchant transversal.

Malgré la présence, dans le Chelléen d'Europe, d'instruments analogues à certains de ceux que nous présente le Dr Jacques, M. Rutot est d'avis, vu les formes de transition, qu'il y a une spécialisation moins grande des outils chelléens que celle montrée par les outils du Congo.

M. JACQUES. — On ne peut pas juger de l'âge des pièces par les quelques spécimens présentés, et qui sont pour la plupart des

pièces prêtant à discussion. Mais l'ensemble des trouvailles, pointes de flèches, etc., découvertes dans les mêmes conditions de matière première et de gisement, permet de les dater sûrement de l'époque néolithique.

M. WILLEMS demande si dans l'outillage néolithique il n'y a pas de pièces dont les armes de jet des Congolais actuels présentent des réminiscences.

M. A. RUTOT rappelle les pierres de jet paléolithiques et néolithiques que l'on retrouve en approvisionnement dans les stations, et demande si l'on n'a jamais rien trouvé de semblable au Congo.

M. JACQUES dit que non, mais il rappelle que jusqu'à présent on n'a guère ramassé que les « belles pièces », d'après lesquelles nous ne pouvons nullement juger de l'ensemble de l'outillage.

M. HOUZÉ se déclare assez sceptique sur la valeur des explications que l'on propose quant à l'usage des instruments de l'âge de la pierre; il signale l'utilité qu'il y aurait à recueillir systématiquement, dans la littérature, la description et la manière de se servir des instruments de pierre encore en usage chez les sauvages modernes; cela empêcherait souvent bien des hypothèses erronées.

M. A. RUTOT dit que malgré le vif désir qu'il a d'expliquer l'usage des divers instruments de silex et d'os utilisés par les populations préhistoriques, il ne se livre à des hypothèses qu'avec une grande défiance.

On est si souvent surpris d'apprendre l'usage réel que font les sauvages actuels d'instruments que notre œil de civilisé croit pouvoir assimiler à tel ou tel de nos outils, que l'on se sent pris d'hésitations parfois insurmontables lorsque l'on a à apprécier l'utilisation d'instruments préhistoriques.

C'est pourquoi M. Rutot s'en tient généralement aux grandes catégories : percuteurs, racloirs, grattoirs, poinçons, instruments amygdaloïdes, etc., plutôt que de chercher plus avant dans quelle subdivision de ces catégories il y a lieu de placer l'objet considéré.

Cette défiance toute personnelle ne doit cependant pas décourager ceux qui cherchent à préciser dans le détail le mode d'utilisation des instruments.

M. Rutot est même persuadé que chacun n'est pas également

apte à ces recherches et qu'il existe certainement des esprits plus subtils que les autres, qui peuvent arriver à des résultats très satisfaisants.

Notre confrère croit donc qu'il y a lieu d'encourager les études du Dr Jacques, qui nous a fait si bien comprendre les différences d'usage qui peuvent être indiquées par des différences, parfois peu sensibles, dans la forme des instruments considérés.

M. JACQUES dit que parmi les instruments il y en a qui certainement ont été emmanchés, et d'autres qui ne l'ont pas été, leur forme le prouve. Quant à ce qu'objecte M. Houzé, M. Jacques a insisté sur la multiplicité des usages attribuables à ces pièces.

M. DE PAUW met en doute l'explication que M. Jacques préconise pour les pièces qu'il croit être des couteaux. Quant à la pièce que M. Jacques croit être un poignard, M. De Pauw en fait une pointe de harpon analogue à ceux employés par les Esquimaux, et qui se lancent au moyen d'un propulseur.

M. JACQUES admet parfaitement la valeur d'une pareille explication pour les poignards, mais maintient sa manière de voir quant aux instruments servant à couper.

La séance est levée à 10 ¹/₂ heures.
